

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1
COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

OBJET

**Déclassement domaine
public**

46/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le 16 décembre à 17 heures 30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Olivier FONS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2025

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT,
David LE GUEN, Catherine PATTE RULFO, Gilles JUGE, Élodie LEFEBVRE, Jean-Pierre JACQUIER.

Absent : David AMIEUX, Sylvain PROTIERE, Valérie BUCH.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Béatrice ALBERT

Monsieur Le Maire explique que certaines parties du domaine public sont depuis des années utilisées par des administrés.

Il s'agit bien souvent de levées de granges, de terrasses, d'escaliers, de survol de balcon, ...

Il rappelle conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Les emprises proposées au déclassement sont :

○ **Au Pied du Col :**

- Domaine public attenant aux parcelles E 7389 E737.
Mr ALBERT Michel

○ **Aux Cours :**

- Domaine public attenant à la parcelle AC756 .
Escalier extérieur
Mr et Mme MALETTE Thérèse et Florent

○ **Au bourg**

- Domaine public attenant à la parcelle AB 436
Levée de grange **Quentin FAUST**

Monsieur le maire propose de lancer la procédure pour chacun des déclassements cités et de fixer un prix de vente à 70€ le m² comme les dernières ventes effectuées dans la zone constructible par la municipalité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 005-210501813-20251216-D462025-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constatent la désaffection des biens :
 - **Au Pied du Col** :
 - Domaine public attenant aux parcelles E 7389 E737.
Mr ALBERT Michel
 - **Aux Cours** :
 - Domaine public attenant à la parcelle **AC756** .
Escalier extérieur
Mr et Mme MALETTE Thérèse et Florent
 - **Au bourg**
 - Domaine public attenant à la parcelle **AB 436**
Levée de grange **Quentin FAUST**
-
- Décident du déclassement des biens :
 - **Au Pied du Col** :
 - Domaine public attenant aux parcelles E 7389 E737.
Mr ALBERT Michel
 - **Aux Cours** :
 - Domaine public attenant à la parcelle **AC756** .
Escalier extérieur
Mr et Mme MALETTE Thérèse et Florent
 - **Au bourg**
 - Domaine public attenant à la parcelle **AB 436**
Levée de grange **Quentin FAUST**
-
- Décident que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de chaque acquéreur.
 - Autorisent Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les : jour mois et an susdit

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier FONS



46/2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 005-210501813-20251216-D462025-DE